



Urgent!!![fluo]APL supprimé[/fluo], alors que au [fluo]chômage[/?]

Par **karybou**, le **31/01/2009** à **14:04**

Bonjour,rnrnJe sollicite de vos bons conseils pour ma situation.rnrnJe suis au chômage depuis 09/2007, je viens de terminer une formation(06/2008 au 30/01/09).rnJe suis locataire et touche l'APL pour mon logement, la CAF avait augmenté mon APL de 30% au vus de mon chômage.rnHors, je reçois, aujourd'hui ma quittance de loyer sans APL, j'ai immédiatement consulté mon dossier **[fluo]CAF[/fluo]**, et il figure qu'ils **ne savent rien de ma situation professionnel (soit disant)**, alors que il y a 2 mois , j'avais été les voir pour régler un soit disant trop perçu, ils m'ont expliqué que les ASSEDIC m'avaient déclaré comme salarié. Je leur avait prouvé que j'étais toujours au chômage et en formation jusqu'au 30/01/09. Cela m'a déjà mis dans une **[fluo]situation précaire[/fluo]**, car la CAF à quand même prélevé le trop perçu pour me le remettre 1 mois plus tard.rnEt voilà que cela recommence, on me retire l'APL sans explications.rnJe suis mère isolé, avec 2 enfants à charge. Je dois payer un loyer de 530 euro pour une allocation chômage de 930 euros. rnJe pense donc demander à ma banque de refuser le prélèvement du loyer et payer en contre partie par chèque le montant que j'aurais du payer avec l'APL, je vais à la CAF dès lundi, et contacter le fameux **[fluo]pôle emploi[/fluo]** .rnrnSachant que mon loyer est débité le 12 du mois, et que chaque organisme va justifié que si il y a eu erreur, elle sera rétabli les mois suivants, et que **je ne suis en rien responsable** de cette situation.rnrn**[fluo]Mes questions sont [/fluo]:**1 Contre qui dois-je me retourner, pour tout les désagrément financier que je vais subir (frais bancaire, frais de retard de loyer, etc ...)?rn2 Comment réajuster la situation avant le 12 jour du prélèvement?rn3 dois-je contacter un médiateur de la république pour une situation urgente?